

Les Conseillers municipaux dûment convoqués se sont réunis à la Mairie le Mardi 29 Juin 2010

Présents : Mrs Mmes BLANC BATAILLE DUPUIS –RABION CADIOU CHORON
PEIFFER ROBIN RULLIER BATTAGLIA
Absent Mr GROUBACH

Emplacement réservé

La famille Duclos a mis en vente l'immeuble leur appartenant composé de deux parcelles, l'une AB 148 sur laquelle se situe une habitation, l'autre AB 145 d'une contenance de 523 m² qui est un emplacement réservé par la commune sur le zonage du PLU pour l'extension de bâtiments communaux.

Des renseignements pris auprès de la DDTM, il ressort que 10% de cette unité foncière sont une cession gratuite et que le reste de la surface qui est inconstructible (absence de réseaux et notamment d'accès à la voirie) doit faire l'objet d'une évaluation par les Domaines.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle selon les modalités ci-dessus énoncées, et donne tout pouvoir au Maire pour réaliser cet achat.

Aliénation d'un chemin rural

Après avoir constaté que la partie du chemin rural situé à Lacareau séparant les parcelles AC 93 et AC 238 à Lacareau a cessé d'être affecté à l'usage du public, le Conseil Municipal décide de procéder à l'aliénation de la partie aboutissant sur le chemin rural d'un côté et jusqu'à l'angle de la parcelle AC 100 ;

Le Maire est chargé de faire procéder à une enquête publique.

Les modalités de la vente (acquéreur et prix) seront décidées ultérieurement.

Repères de crue

Monsieur le Maire a rencontré Mme Weber de EPIDOR qui propose de fixer des repères de crue en bordure de la Dordogne.

Le macaron qui est officialisé coûte 100€ l'unité. Pour Cabara 8 repères de crue seraient à poser. L'option d'une échelle pour 800€ réunissant tous ces repères retient l'approbation du Conseil plus deux macarons, l'un au bar et l'autre au jardin public qui grâce à leur officialisation laissent la charge à Epidor des frais de géomètre. Une convention sera signée entre la commune et Mr Chénieux, propriétaire du bar.

Signalétique

La communauté de communes a débuté une étude pour l'implantation d'une même signalétique sur toutes les communes pour les besoins du public et du privé.

Le coût est à la charge de la communauté pour les panneaux publics. Les professionnels privés seront contactés et auront une participation financière à ce projet.

Collège de Branne

D'une façon générale la commune sur le territoire de laquelle se situe un collège doit assurer l'accès à ce collège.

Branne sera aidée par le syndicat du collège pour mettre en oeuvre cette réalisation pour la rentrée scolaire de septembre.

Forum des associations

Mr Choron donne la date fixée pour le forum des associations de la communauté de communes fixé au 11 septembre

Organisation de la fête du 3 Juillet

La Mairie est chargée de prévenir les pompiers et le Maire de Sainte Terre du tir d'un feu d'artifice pour lequel Mr Désiré a proposé au Maire de le faire gratuitement.

Les conseillers décident de fixer la participation du comité des fêtes municipal à 500€.